

Afrique du Sud : La Cour constitutionnelle prône la destitution de Zuma

BBC Afrique, 29 décembre 2017 En Afrique du Sud, la Cour constitutionnelle appelle le parlement à mettre en place un mécanisme pour destituer le président estimant que l'institution n'a pas pris les mesures nécessaires pour demander des comptes à Jacob Zuma. La plus haute instance juridique du pays estime que l'Assemblée nationale doit maintenant agir. [Photo : La Cour constitutionnelle sud-africaine en pleine session, le 17 mars 2017, à Johannesburg.]

La raison : le chef de l'Etat a été reconnu coupable d'avoir violé la constitution après avoir utilisé des fonds publics pour élargir sa résidence privée de Nkandla. Ce jugement pourrait déboucher sur une procédure de destitution. En mars 2016, la Cour constitutionnelle avait ordonné au président Jacob Zuma de rembourser "sous 45 jours" une partie des frais de sa propriété privée payés par le contribuable. Cette affaire est à l'origine d'un énorme scandale. Le président sud-africain Jacob Zuma s'était excusé en 2016 pour avoir utilisé des fonds publics pour sa résidence privée à Nkandla. Les travaux de la résidence ont coûté 20 millions de dollars. En juin 2016, Jacob Zuma avait été condamné à rembourser à l'Etat un demi-million de dollars pour les travaux de rénovation de sa somptueuse demeure privée. Ces 500 000 dollars ont été fixés par le trésor public sud-africain. Le principal parti d'opposition sud-africain, l'Alliance démocratique (DA), avait exigé en 2016 le lancement d'une procédure de destitution contre le président Jacob Zuma.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});